

SEANCE DU 15 FEVRIER 2023

20 Heures 30

=====

Présents : TAUTOU Bernadette, BUISSON Jacqueline, LEYMARIE Hervé, NALDO Serge, MARCHAND Pascale, SOUBRANNE Claire, MANOUX Gérard, VALADOUR Jean-Pierre.

Absent : VERNEJOUX Ludovic.

Secrétaire de séance : Bernadette TAUTOU.

1. Séance du 22 décembre 2022

Le compte-rendu de la précédente séance en date du 22 décembre 2022 a été approuvé à l'unanimité.

2. Vente de terrain à M. et Mme STIEVENARD suite à l'aliénation du chemin **DCM 2023-001**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à l'aliénation d'une partie du chemin communal situé à l'arrière de la maison de M. et Mme STIEVENARD, une nouvelle parcelle cadastrale a été créée sous le numéro E 710.

Cette parcelle, d'une surface de 38 ca, doit être vendue comme convenu à M. et Mme STIEVENARD. Il convient d'en fixer le prix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *Décide de la vente du terrain à M. et Mme STIEVENARD au prix de 50,00 €,*
- *Désigne Mme Marie CHEMIN-MICHARD, juriste, pour formaliser cette vente,*
- *Donne tous pouvoirs de signature à M. Le Maire.*

3. Achat de la parcelle A 1382 **DCM 2023-002**

Suite à une erreur administrative, il apparaît que la parcelle de terrain cadastrée A 1382 constitue en réalité une partie de la voie communale VC19. Or cette parcelle est propriété de M. et Mme SANTOS.

M. le Maire propose d'acquérir cette parcelle d'une contenance de 310 m² pour le prix de 250,00€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- *approuve à l'unanimité cet achat au prix de 250,00 €,*
- *donne tous pouvoirs à M. le Maire pour effectuer cet achat,*
- *désigne Mme Marie CHEMIN-MICHARD pour formaliser cet achat.*

4. Café associatif

- *Choix des propositions d'aménagement*

M. le Maire présente au Conseil Municipal deux possibilités d'aménagement du futur café associatif réalisées par le cabinet LCDL.

La proposition nommée Esquisse 1 a été retenue mais il est à prévoir en plus l'installation d'une petite cuisine.

- *Plan de financement*

DCM 2023-003

M. le Maire propose au Conseil Municipal le plan de financement du café associatif.

Le montant total des travaux s'élève à la somme de 362 970.67€ HT.

Subventions :

DETR 35% (avec bonus développement durable)	127 093.73 €
Département 20% (sur 360 000 €€)	72 000.00 €
Région 20% (sur 293 000 €€)	58 600.00 €
LEADER 10%	32 736.81 €
Autofinancement	72 594.13€ €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Accepte le plan de financement proposé,

Autorise M. le Maire à déposer la demande de subvention DETR avec bonus développement durable.

5. Contractualisation avec le département 2023-2025

DCM 2023-004

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet de contractualisation pour l'aide aux collectivités, passé entre le Conseil Départemental et la commune, pour la période 2023-2025 :

Maitre d'ouvrage	Libellé projet	Montant HT du projet	Aide CD	Aide CD (%)	Catégorie d'aide	Catégorie d'aide - Libellé	Année	Priorité
CHAMPAGNAC-LA-NOAILLE	café associatif	360 000 €	72 000 €	20,00%	5	Projets structurants	2 023	1
CHAMPAGNAC-LA-NOAILLE	hangar communal	30 000 €	7 500 €	25,00%	1.1	Autres équipements communaux incendie accessibilité- Travaux	2 023	1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- *Accepte le projet de contractualisation,*
- *Autorise M. le Maire à signer tous les documents y afférents.*

6. Modifications de la composition des commissions

DCM 2023-005

En raison de la démission de Monsieur Michel BONAVITACOLA, il a été procédé à la modification des commissions comme suit :

- *Commission des travaux :*

Titulaires : Pascale MARCHAND, Serge NALDO, Bernadette TAUTOU.

Suppléants : Hervé LEYMARIE, Gérard MANOUX, Claire SOUBRANNE.

- *Commission animation/communication/environnement :*

Titulaires : Pascale MARCHAND, Claire SOUBRANNE, Ludovic VERNEJOUX.

Suppléants : Jacqueline BUISSON, Hervé LEYMARIE.

- *Syndicat étang Prévôt :*

Titulaires : Jacqueline BUISSON, Gérard MANOUX, Serge NALDO.

Suppléants : Hervé LEYMARIE, Pascale MARCHAND, Bernadette TAUTOU.

- *Fédération Départementale d'Electrification d'Energie de la Corrèze :*

Titulaires : Serge NALDO, Bernadette TAUTOU.

Suppléants : Jacqueline BUISSON, Gérard MANOUX.

Après délibération, le Conseil Municipal a approuvé ces modifications à l'unanimité.

7. Subventions aux associations

DCM 2023-006

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes aux associations pour un montant total de 2450,00 € :

Entente Champagnacoise	280,00 €
Lou Liadour	280,00 €
Chez Nous à Champagnac	280,00 €
Comice Agricole	50,00 €
Croix Rouge	100,00 €
Ligue Contre le Cancer	260,00 €
Amicale des pompiers	170,00 €
Truite Marcillacoise	120,00 €
Resto du Cœur	100,00 €
Secours Populaire	100,00 €
Lez'Arts et Salamandre	100,00 €
Bouton d'Or	100,00 €
Festival de la Luzège	200,00 €
VTT Club du Doustre	50,00 €
Divers	260,00 €
Total des subventions	2450,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder les subventions pour 2023 telles que proposées pour un montant total de 2450,00 €.

8. Questions diverses

- *Licence IV : formation d'une personne*

Afin de conserver la validité de la licence IV de la commune, M. le Maire indique qu'une personne doit suivre une formation pour gérer cette licence.

Mme Pascale MARCHAND propose de suivre cette formation.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

- Participation au fonctionnement du SDIS pour l'année 2023

M. le Maire informe l'assemblée que la participation au SDIS pour l'année en cours s'élève à 5982,28 €.

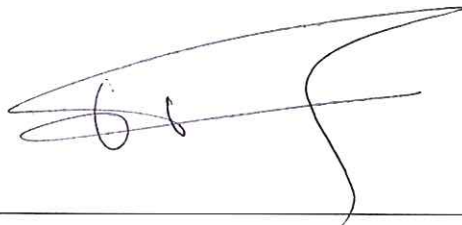
- Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) – Préfecture de la Corrèze

M. le Maire informe l'assemblée de la transmission par M. le Préfet de la Corrèze du dossier d'information aux risques majeurs sur la commune.

Il en ressort :

- un risque faible à moyen concernant le retrait-gonflement des argiles, sur certaines parties de la commune,
- un risque de catégorie 3 concernant le radon sur l'ensemble de la commune.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 22H30

NOM ET FONCTION	SIGNATURE
Jean-Pierre VALADOUR, Maire	
Bernadette TAUTOU, Secrétaire	